

États financiers consolidés

Société des loteries de l'Atlantique Inc.

Le 31 mars 2011

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux actionnaires de la
Société des loteries de l'Atlantique inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la **Société des loteries de l'Atlantique inc.**, qui comprennent le bilan consolidé au 31 mars 2011, et les états consolidés des résultats, du résultat étendu et des autres éléments du résultat étendu, des bénéfices non répartis et de l'affectation des bénéfices et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la **Société des loteries de l'Atlantique inc.** au 31 mars 2011, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Eyrat & Young s.r.l.

Moncton, Canada
Le 16 juin 2011

Comptables agréés

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

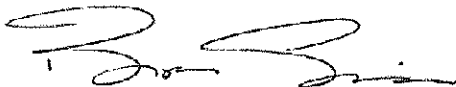
Aux actionnaires de la
Société des loteries de l'Atlantique Inc.

La responsabilité pour les états financiers consolidés présentés dans ce rapport annuel incombe à la direction de la Société des loteries de l'Atlantique Inc. Les états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration.

La direction a dressé les états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Les renseignements financiers contenus dans le rapport annuel sont conformes à ceux qui sont présentés dans les états financiers consolidés.

La Société des loteries de l'Atlantique Inc. tient des registres comptables et maintient des systèmes informatiques de gestion, des systèmes de contrôle des finances et de la gestion ainsi qu'un programme interne de vérification intégrée qui fournissent l'assurance raisonnable que les renseignements financiers exacts sont disponibles, que l'actif est protégé et que les ressources sont gérées efficacement.

Le conseil d'administration voit aux activités de vérification interne et externe par l'entremise de son comité de vérification. Le comité passe en revue les questions de comptabilité et de vérification, et les questions liées aux systèmes de contrôle internes ainsi que les états financiers consolidés et les rapports des vérificateurs internes et des vérificateurs externes indépendants.



Brent Scrimshaw
Président-directeur général par intérim



Larry Doherty, CMA, CIA
Vice-président, Finances et Gestion du risque

SOCIÉTÉ DES LOTERIES DE L'ATLANTIQUE INC.
BILAN CONSOLIDÉ
AU 31 MARS

2011 2010
En milliers de dollars

ACTIF

Actif à court terme

Trésorerie [note 3]	22,648 \$	20,487 \$
Débiteurs	24,963	9,645
Mondant à recevoir des actionnaires [note 8]	4,168	-
Charges payées d'avance et dépôts	2,732	9,084
Stocks [note 4]	5,858	5,352
	60,369	44,568

Avantages sociaux futurs [note 12]	14,328	7,886
Immobilisations corporelles [note 5]	103,525	96,317
ACTIF TOTAL	178,222 \$	148,771 \$

PASSIF

Passif à court terme

Marge de crédit [note 6]	22,942 \$	93,700 \$
Créditeurs et charges à payer	25,900	15,363
Produits reportés	2,571	1,097
Passif relatif aux lots non réclamés [note 7]	17,685	12,765
Montant à payer aux actionnaires [note 8]	-	2,865
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an [note 10]	18,024	2,610
Tranche du bail à long-terme échéant à moins d'un an [note 9]	2,507	-
	89,629	128,400

Autres avantages sociaux postérieurs à l'emploi	7,173	6,696
Dette à long terme [note 10]	75,491	13,515
Montant à payer dans le cadre du bail à long-terme [note 9]	5,861	-
Autres passifs à long terme [note 11]	1,419	1,350
	89,944	21,561

CAPITAUX PROPRES (DÉFICIT)


Capital social [note 13]	-	-
Cumul des autres éléments du résultat étendu [note 11]	(1,419)	(1,350)
Bénéfices non répartis	68	160
	(1,351)	(1,190)

TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES (DÉFICIT)	178,222 \$	148,771 \$
----------------------------------------------------------	-------------------	-------------------

Engagements [note 16]

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration,


Administrateur


Administrateur

SOCIÉTÉ DES LOTERIES DE L'ATLANTIQUE INC.
ÉTAT DES RÉSULTATS CONSOLIDÉ
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

	2011	2010
	<i>En milliers de dollars</i>	
Produits d'exploitation		
Ventes brutes de billets de loterie	646,428 \$	592,319 \$
Recettes nettes de la loterie vidéo	411,596	427,931
Produits du centre de divertissement	15,002	13,606
	1,073,026	1,033,856
Lots sur les ventes de billets	366,827	342,794
Produits nets	706,199	691,062
Charges directes		
Commissions	127,666	129,925
Coûts directs	20,966	18,881
	148,632	148,806
Bénéfice brut	557,567	542,256
Charges		
Charges d'exploitation	128,144	101,633
Amortissement [note 5]	21,863	19,928
Intérêts [note 9]	2,971	2,390
	152,978	123,951
Bénéfice avant les éléments suivants	404,589	418,305
Autres produits	705	(852)
Versements au gouvernement du Canada [note 14]	4,141	4,196
Taxes [note 15]	28,609	25,593
	33,455	28,937
Bénéfice net	371,134 \$	389,368 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

SOCIÉTÉ DES LOTERIES DE L'ATLANTIQUE INC.
ÉTAT CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU CONSOLIDÉ
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

	2011	2010
	<i>En milliers de dollars</i>	
Cumul des autres éléments du résultat étendu au début de l'exercice	(1,350) \$	- \$
<i>Autres éléments du résultat étendu :</i>		
Pertes sur les dérivés comptabilisés à titre de couverture de flux de trésorerie [note 11]	(69)	(1,350)
Cumul des autres éléments du résultat étendu à la fin de l'exercice	(1,419)	(1,350)

ÉTAT DU RÉSULTAT ÉTENDU CONSOLIDÉ
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

	2011	2010
	<i>En milliers de dollars</i>	
Bénéfice net	371,134 \$	389,368 \$
Autres perte au titre du résultat étendu	(69) \$	(1,350) \$
Éléments du résultat étendu	371,065 \$	388,018 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

SOCIÉTÉ DES LOTERIES DE L'ATLANTIQUE INC.
ÉTAT DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS ET DE L'AFFECTATION
DES BÉNÉFICES CONSOLIDÉ
AU 31 MARS

	2011	2010
	<i>En milliers de dollars</i>	
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	160 \$	56 \$
Bénéfice net	371,134	389,368
Bénéfices disponibles aux fins de distributions aux actionnaires	371,294	389,424
Répartition du bénéfice : [note 8]		
Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick	121,823	130,760
Province de Terre-Neuve-et-Labrador	106,393	109,161
Nova Scotia Gaming Corporation	129,808	134,606
Prince Edward Island Lotteries Commission	13,202	14,737
	371,226	389,264
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	68 \$	160 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

SOCIÉTÉ DES LOTERIES DE L'ATLANTIQUE INC.
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

2011 2010
En milliers de dollars

Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :

Exploitation

Bénéfice net	371,134 \$	389,368 \$
Ajouter les éléments hors trésorerie :		
Amortissement [note 5]	25,865	24,412
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	4,769	2,800
Test de dépréciation des actifs à long-terme [note 5]	1,483	-
	<u>403,251</u>	<u>416,580</u>
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement [note 17]	426	9,382
	<u>403,677</u>	<u>425,962</u>

Investissement

Achat d'immobilisations corporelles	(39,483)	(32,749)
Produit à la cession d'immobilisations corporelles	10,253	242
	<u>(29,230)</u>	<u>(32,507)</u>

Financement

(Diminution) augmentation de la marge de crédit	(70,758)	14,823
Produits des passifs à long-terme	80,000	-
Remboursement de la dette à long terme	(2,610)	(10,851)
Remboursement du bail à long-terme à payer	(1,727)	-
Diminution des avantages sociaux futurs	(5,965)	(4,664)
	<u>(1,060)</u>	<u>(692)</u>

Distribution des bénéfices aux actionnaires [note 8]	(371,226)	(389,264)
Augmentation de la trésorerie	2,161	3,499
Trésorerie au début de l'exercice	20,487	16,988
Trésorerie à la fin de l'exercice [note 3]	22,648 \$	20,487 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Le 31 mars 2011

[en milliers de dollars]

1. NATURE DES ACTIVITÉS

La Société des loteries de l'Atlantique Inc. (la « Société ») a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 3 septembre 1976. Les actionnaires de la Société sont la Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick, le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador, la Nova Scotia Gaming Corporation et la Prince Edward Island Lotteries Commission.

Les bénéfices de la Société sont distribués mensuellement à chacun des actionnaires. Les fonds distribués à chaque province comprennent les bénéfices calculés pour chacune d'elles en vertu de la convention unanime des actionnaires modifiée et reformulée.

La Société a été désignée pour organiser, tenir et gérer les loteries pour le compte des provinces du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve-et-Labrador et de l'Île-du-Prince-Édouard. La Société a été désignée pour exploiter les loteries dans la province de la Nouvelle-Écosse par la Nova Scotia Gaming Corporation (la « NSGC »).

La Société a conclu une entente d'exploitant officielle (l'« entente ») avec la NSGC, en vertu de laquelle la Société doit obtenir l'autorisation préalable de la NSGC avant de procéder à des modifications dans les loteries en Nouvelle-Écosse. L'entente stipule que tous les actifs acquis par la Société exclusivement pour l'exploitation des loteries en Nouvelle-Écosse sont détenus en fiducie par la Société pour la NSGC et en son nom, et que les passifs contractés pour acquérir ces actifs sont également des passifs de la NSGC. Ces actifs et passifs sont inclus dans le bilan consolidé de la Société.

La Société a des ententes visant la tenue et la gestion des loteries avec les provinces du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve-et-Labrador et de l'Île-du-Prince-Édouard, qui comprennent des dispositions similaires.

Les statuts constitutifs limitent à quatre le nombre d'actionnaires, et il est interdit d'inviter le public à souscrire des titres de la Société. En raison de ces restrictions, la Société gère le capital au moyen du fonds de roulement et de la dette afin de détenir suffisamment de liquidités pour gérer ses activités actuelles et futures. Le conseil d'administration de la Société et la NSGC doivent approuver l'acquisition de toute dette.

La Société est également assujettie à des restrictions dans le cadre de la gestion des fonds destinés aux lots en vertu des lois sur le contrôle des jeux de chaque province. La Société est tenue de maintenir une encaisse équivalant au montant des passifs des lots non versés.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Mode de présentation

La direction a dressé les états financiers de la Société conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (« PCGR »). Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et de sa filiale en propriété exclusive, Atlantic Gaming Equipment Limited.

Trésorerie

La trésorerie est représentée par les dépôts, moins les chèques en circulation.

Stocks

Les stocks sont estimés au coût moyen ou à la valeur de réalisation nette, selon le montant le moins élevé.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Le 31 mars 2011

[en milliers de dollars]

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES [suite]

Immobilisations corporelles

La Société capitalise les achats importants dont la durée d'utilisation va au-delà de l'exercice en cours. Les coûts des actifs incorporels générés en interne comprennent tous les coûts de développement directement attribuables nécessaires pour créer, produire et préparer les actifs permettant de les exploiter aux fins visées par la direction. Ces coûts sont capitalisés s'ils satisfont à tous les critères suivants :

- la faisabilité technique de la production du logiciel à utiliser a été démontrée;
- la Société a démontré son intention d'utiliser le logiciel;
- la Société a démontré sa capacité à utiliser le logiciel;
- l'utilité du logiciel dans la création de possibles avantages économiques futurs a été démontrée;
- la Société dispose des ressources techniques, financières et autres ressources adéquates pour le développement du logiciel;
- les dépenses attribuables au logiciel peuvent être évaluées de manière fiable au cours de son développement.

Les immobilisations sont comptabilisées selon leur coût d'origine et l'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire, selon la durée de vie utile estimative en s'appuyant sur les taux annuels suivants :

Immobilisation	Taux
Immeuble	10 et 20 ans
Véhicules	3 ans
Mobilier et matériel	5, 10 et 15 ans
Système et terminaux de jeux traditionnels	2 à 6 ans
Système et appareils de loterie vidéo	3 à 7 ans
Matériel informatique	3 à 6 ans
Améliorations locatives	Durée restante du bail
Bâtiment et matériel du centre de divertissement	5, 10 et 25 ans
Immobilisations sous contrat de location-acquisition	4 ans

Produits et charges

Les produits des ventes de billets de loterie et les charges directes correspondantes pour toutes les loteries avec tirage sont comptabilisés à la date du tirage. Les recettes des billets de loterie vendus jusqu'au 31 mars inclusivement pour les tirages ultérieurs à cette date sont comptabilisées comme produits reportés. Les coûts directs tels que l'impression des billets et les commissions aux détaillants se rapportant aux produits reportés sont comptabilisés comme charges payées d'avance.

Les produits des ventes de billets et les charges directes correspondantes pour tous les billets instantanés sont comptabilisés à la date d'activation, qui détermine le transfert de propriété au détaillant.

Les produits des ventes de billets liés aux recettes nettes de la loterie vidéo sont constatés au moment du jeu et sont comptabilisés déduction faite des crédits versés.

Les produits du centre de divertissement comprennent les recettes nettes des appareils de jeux électroniques, qui sont comptabilisées déduction faite des crédits versés au moment du jeu, les jeux de table et les ventes du restaurant.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Le 31 mars 2011

[en milliers de dollars]

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES [suite]***Charges des lots***

Depuis le 1^{er} avril 2010, les charges des lots sont comptabilisées selon les passifs de lots réels pour chaque jeu en ligne, et les passifs de lots théoriques pour les jeux Gagnez à la Grattouille. Outre des lots en espèces, la Société offre aussi des billets gratuits. La valeur attribuée aux lots des billets gratuits équivaut au prix de vente, et les ventes sont comptabilisées en excluant les lots des billets gratuits.

Pour les jeux Gagnez à la Grattouille, la valeur des lots réellement versés chaque année diffère du montant estimé des lots théoriques en raison de la nature des jeux de hasard. Au cours de la durée de vie du jeu, les charges des lots réellement versés seront égales aux charges des lots théoriques.

Commissions

Les commissions aux détaillants dépendent du revenu gagné. La Société des loteries de l'Atlantique Inc. reconnaît ces commissions lorsque le revenu est gagné.

Lots non réclamés

Tous les lots non réclamés pour les loteries régionales sont conservés dans un fonds pendant douze mois à partir de la date annoncée du tirage et les paris sportifs sont conservés dans le fonds pendant 744 jours à partir de la date d'achat du billet. Les lots qui n'ont pas été réclamés après les périodes de réclamation respectives sont virés dans un fonds pour lots spéciaux et sont comptabilisés comme une réduction des charges des lots ou utilisés pour les lots des tirages ultérieurs.

Les jeux de loterie Gagnez à la Grattouille sont conservés dans un fonds pendant trente-six mois à partir de la date de lancement du jeu. Les lots qui n'ont pas été réclamés après trente-six mois sont virés dans un fonds pour lots spéciaux et sont comptabilisés comme une réduction des charges des lots ou utilisés pour les lots des tirages ultérieurs. Bien que les lots de Gagnez à la Grattouille n'aient pas de date d'expiration, aux fins de comptabilité, la période de trente-six mois a été choisie, car il y a eu très peu de validations par le passé après un tel délai.

Les lots non réclamés des loteries nationales sont administrés par la Société de la loterie interprovinciale.

Avantages sociaux futurs

La Société dispose d'un régime de retraite à prestations déterminées qui couvre tous ses employés. Les prestations sont déterminées selon la durée de service et la moyenne des 60 mois consécutifs des gains admissibles les plus élevés. Le coût du régime enregistré est financé par les cotisations de l'employé et de l'employeur.

La Société inscrit comme charge à payer ses obligations en vertu des régimes de prestations des employés lorsque les employés exécutent les services nécessaires pour acquérir les avantages. La Société a adopté les politiques suivantes :

- Le coût des avantages acquis par les employés est déterminé de façon actuarielle à l'aide de la méthode de répartition des prestations et de la meilleure estimation de la direction du rendement prévu du régime, de la hausse des salaires, des données sur les membres et des coûts prévus des soins de santé.
- Le rendement anticipé des actifs du régime est basé sur la juste valeur des actifs du régime.
- L'amortissement des coûts au titre des services passés résultant des modifications du régime est effectué de façon linéaire sur la durée moyenne de service restante des membres actifs censés acquérir des avantages en vertu du régime.
- Les gains et les pertes de plus de 10 % supérieurs à l'obligation au titre des prestations constituées et à la valeur marchande des actifs du régime sont amortis sur la durée moyenne de service restante des membres actifs censés acquérir des avantages en vertu du régime.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Le 31 mars 2011

[en milliers de dollars]

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES [suite]

- Au 31 mars 2010, il n'y a eu aucun changement en ce qui concerne les dispositions du régime, les méthodes d'évaluation actuarielle ou la méthode d'évaluation des actifs depuis la dernière présentation d'informations.

Instruments financiers et résultat étendu

La Société est tenue de comptabiliser ses instruments financiers sous l'une des cinq catégories suivantes : i) détenus à des fins de transaction, ii) disponibles à la vente, iii) détenus jusqu'à leur échéance, iv) prêts et créances, ou v) autres obligations financières. Tous les instruments financiers doivent initialement être évalués à leur juste valeur. Les instruments financiers détenus à des fins de transaction ou disponibles à la vente sont ultérieurement évalués à leur juste valeur, et toute variation de la juste valeur est comptabilisée à titre de bénéfice net ou autre perte au titre du résultat étendu respectivement. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt réel.

La Société a classé ses instruments financiers de la manière suivante :

- a) La trésorerie et les dépôts, ainsi que la marge de crédit entrent dans la catégorie « détenus à des fins de transaction ». En raison de la nature de ces instruments financiers ou de leur échéance à court terme, la valeur comptable équivaut plus ou moins à la juste valeur.
- b) Les débiteurs entrent dans la catégorie des « prêts et créances ». Par suite de l'évaluation initiale de leur juste valeur, ceux-ci sont évalués au coût après amortissement en appliquant la méthode du taux d'intérêt réel. Pour la Société, la valeur comptable équivaut plus ou moins à la juste valeur. Le risque de crédit résulte de la possibilité que la contrepartie ne s'acquitte pas de ses obligations. Avant de consentir un crédit, la Société procède à une évaluation complète des débiteurs, et elle surveille activement et régulièrement la santé financière de ses débiteurs.
- c) Les créditeurs et les charges à payer, le passif pour les lots non réclamés, le montant à payer aux actionnaires, la dette à long terme et les autres passifs entrent dans la catégorie « autres obligations financières ». L'évaluation initiale se fait à la juste valeur, et les coûts de transaction sont inclus dans le montant de la juste valeur. Par la suite, ils sont évalués au coût après amortissement en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour la Société, la valeur comptable équivaut plus ou moins à la juste valeur.

Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Dérivés et comptabilité de couverture

La Société détient un dérivé sous forme de swap de taux d'intérêt qu'elle utilise comme couverture des fluctuations des taux d'intérêt. La Société utilise la comptabilité de couverture et elle consigne l'identification, la désignation et l'efficacité des relations de couverture pendant toute la durée de la couverture. Les variations de la juste valeur de la portion efficace du dérivé de couverture sont comptabilisées au titre d'autre perte du résultat étendu, tandis que la portion non efficace est comptabilisée au titre d'intérêts débiteurs.

Recours aux estimations

Lorsque la direction prépare des états financiers consolidés conformément aux PCGR, elle doit faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les montants constatés des actifs et des passifs et la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges de la période visée. En raison de l'incertitude inhérente à l'établissement de telles estimations, les résultats réels des exercices futurs pourraient différer de ces estimations.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Le 31 mars 2011

[en milliers de dollars]

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES [suite]*Prises de position comptables futures**Normes internationales d'information financière (IFRS)*

Toutes les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes devront appliquer les IFRS, dans leur totalité et sans les modifier, pour les exercices commençant à partir du 1^{er} janvier 2011. La Société adoptera les IFRS à compter du 1^{er} avril 2011 avec retraitement, aux fins de comparaison, des montants présentés pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2011, et du bilan consolidé d'ouverture au 1^{er} avril 2010.

3. TRÉSORERIE

La trésorerie est représentée par les dépôts, moins les chèques en circulation.

	2011	2010
Dépôts	23 603 \$	21 998 \$
Chèques en circulation	955	1 511
Trésorerie à la fin de l'exercice	22 648 \$	20 487 \$

Conformément aux règlements provinciaux, la Société tient des comptes d'encaisse affectés d'un montant équivalant aux passifs des jeux actuels. Le solde de trésorerie de la Société pour financer les lots est de 17 668 \$ (12 652 \$ en 2010). Les retraits de ces comptes sont uniquement réservés au paiement des lots.

Les fonds retenus pour le portefeuille du site alc.ca représentent les fonds versés à la Société par l'entremise des portefeuilles des joueurs sur le site alc.ca. Ces sommes sont déposées dans un compte bancaire distinct et sont uniquement réservées à l'interne au financement du passif du portefeuille du site alc.ca, selon les exigences de la Société. Le solde de trésorerie de la Société pour financer les portefeuilles des joueurs est de 399 \$ (420 \$ en 2010).

4. STOCKS

	2011	2010
Stock de billets	5 780 \$	5 231 \$
Nourriture et boissons	78	121
Total des stocks	5 858 \$	5 352 \$

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2011, la Société a enregistré une radiation de 1 176 \$ (994 \$ en 2010).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Le 31 mars 2011

[en milliers de dollars]

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2011		Valeur comptable nette
	Coût	Amortissement cumulé	
Terrain	1 686 \$	- \$	1 686 \$
Immeuble	3 837	3 005	832
Véhicules	2 656	1 766	890
Mobilier et matériel	29 846	24 677	5 169
Système et terminaux de jeux traditionnels	50 436	35 210	15 226
Système et appareils de loterie vidéo	155 763	125 820	29 943
Matériel informatique	41 086	19 249	21 837
Améliorations locatives	6 661	4 955	1 706
Bâtiment et matériel du Centre de divertissement	24 931	7 068	17 863
Logiciels sous contrat de location-acquisition	4 975	812	4 163
Matériel sous contrat de location-acquisition	5 120	910	4 210
	326 997 \$	223 472 \$	103 525 \$

	2010		Valeur comptable nette
	Coût	Amortissement cumulé	
Terrain	1 686 \$	- \$	1 686 \$
Immeuble	3 648	2 947	701
Véhicules	2 684	1 320	1 364
Mobilier et matériel	20 097	10 780	9 317
Système et terminaux de jeux traditionnels	86 801	71 039	15 762
Système et appareils de loterie vidéo	206 755	166 442	40 313
Matériel informatique	21 142	15 201	5 941
Améliorations locatives	6 734	4 392	2 342
Bâtiment et matériel du Centre de divertissement	25 634	6 743	18 891
Logiciels sous contrat de location-acquisition	-	-	-
Matériel sous contrat de location-acquisition	-	-	-
	375 181 \$	278 864 \$	96 317 \$

Les systèmes et terminaux de jeux traditionnels, les systèmes et appareils de loterie vidéo et le matériel informatique comprennent les composantes matériels et logiciels. Ces actifs sont classés dans trois catégories distinctes, à savoir le matériel, les logiciels ainsi que l'installation et les services. Au sein de ce classement, la valeur comptable nette du matériel a été enregistrée à 35 184 \$ (30 557 \$ en 2010), la valeur comptable nette des logiciels à 23 765 \$ (9 524 \$ en 2010) et la valeur comptable nette de l'installation et des services à 8 057 \$ (21 933 \$ en 2010).

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation chaque fois que des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrée. La recouvrabilité d'un actif destiné à être détenu et utilisé se mesure par comparaison de sa valeur comptable aux flux de trésorerie futurs estimatifs non actualisés qui sont susceptibles de découler de cet actif. La Société a enregistré une dépréciation de 1 483 \$ (zéro en 2010).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Le 31 mars 2011

[en milliers de dollars]

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES [suite]

L'amortissement de l'exercice comprend un amortissement des immobilisations corporelles de 21 863 \$ (19 928 \$ en 2010) et les coûts directs comprennent un amortissement des immobilisations corporelles de 4 002 \$ (4 484 \$ en 2010).

6. MARGE DE CRÉDIT

La Société dispose d'une marge de crédit s'élevant à 150 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel moins 0,50 %, et un droit d'usage est imputé au montant quotidien non versé de la facilité de crédit à un taux de 0,20 % par an.

7. PASSIF RELATIF AUX LOTS NON RÉCLAMÉS

	2011	2010
Lots non réclamés		
Lots actuels	17 015 \$	12 106 \$
Fonds pour lots spéciaux	653	546
Provision pour charges des lots théoriques	-	(6 887)
Radiation de la provision pour charges des lots théoriques	17	7 000
	17 685 \$	12 765 \$
	2011	2010
Fonds pour lots spéciaux		
Solde au début de l'exercice	546 \$	22 \$
Lots non réclamés au cours de l'exercice	1 354	3 502
Lots versés	(1 247)	(2 978)
Solde à la fin de l'exercice	653 \$	546 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Le 31 mars 2011

[en milliers de dollars]

8. MONTANT À PAYER AUX ACTIONNAIRES OU À RECEVOIR DE LEUR PART

	2011		
	Bénéfice gagné	Bénéfice versé	Bénéfice à répartir (à recevoir)
Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick	121 823 \$	122 977 \$	(1 154) \$
Province de Terre-Neuve-et-Labrador	106 393	107 501	(1 108)
Nova Scotia Gaming Corporation	129 808	131 242	(1 434)
Prince Edward Island Lotteries Commission	13 202	13 674	(472)
	371 226 \$	375 394 \$	(4 168) \$

	2010		
	Bénéfice gagné	Bénéfice versé	Bénéfice à répartir (à recevoir)
Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick	130 760 \$	130 612 \$	148 \$
Province de Terre-Neuve-et-Labrador	109 161	106 378	2 783
Nova Scotia Gaming Corporation	134 606	134 263	343
Prince Edward Island Lotteries Commission	14 737	15 146	(409)
	389 264 \$	386 399 \$	2 865 \$

Le montant à payer aux actionnaires (à recevoir de leur part) correspond au bénéfice gagné pour l'exercice, non encore (reçu) versé.

9. MONTANTS À PAYER DANS LE CADRE DU BAIL À LONG TERME

	2011	2010
La location du matériel informatique est acquittée par versements mensuels de 121 \$, montant qui comprend un taux d'intérêt implicite de 3,25 % jusqu'en avril 2014.	4 205 \$	- \$
La location des logiciels est acquittée par versements mensuels de 109 \$, montant qui comprend un taux d'intérêt implicite de 3,25 % jusqu'en juillet 2014.	4 163	-
	8 368	-
Tranche du bail à long terme échéant à moins d'un an	2 507	-
	5 861 \$	- \$

Le total des versements sur bail à long terme pour chacun des cinq exercices ultérieurs au 31 mars 2011 est d'environ : 2 507 \$ en 2012; 2 596 \$ en 2013; 2 689 \$ en 2014; 576 \$ en 2015 et 0 \$ en 2016.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Le 31 mars 2011

[en milliers de dollars]

10. DETTE À LONG TERME

	2011	2010
Emprunts bancaires à terme, amortis sur une période de 55 mois et portant intérêt à des taux variables d'après des acceptations bancaires de 30 jours, couverts par des swaps de taux d'intérêt fixe, portant intérêt à un taux de 2,58 %, venant à échéance en octobre 2015.	80 000 \$	-
Emprunts bancaires à terme, amortis sur une période de 5 ans et portant intérêt à des taux variables d'après des acceptations bancaires de 30 jours, couverts par des swaps de taux d'intérêt fixe, portant intérêt à un taux de 4,86 %, venant à échéance en août 2011.	420	2 178
Emprunts bancaires à terme, amortis sur une période de 20 ans et portant intérêt à des taux variables d'après des acceptations bancaires de 30 jours, couverts par des swaps de taux d'intérêt fixe, portant intérêt à un taux de 5,13 %, venant à échéance en août 2016.	13 095	13 947
	93 515	16 125
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	18 024	2 610
	75 491 \$	13 515 \$

Le total des versements sur la dette à long terme pour chacun des cinq exercices ultérieurs au 31 mars 2011 est d'environ : 18 024 \$ en 2012; 17 995 \$ en 2013; 18 396 \$ en 2014; 18 807 \$ en 2015 et 11 458 \$ en 2016.

Les intérêts débiteurs comprennent 925 \$ (1 089 \$ en 2010) pour la dette à long terme, 1 805 \$ (1 301 \$ en 2010) pour la marge de crédit et 241 \$ (0 \$ en 2010) pour les logiciels sous contrat de location-acquisition.

La Société dispose d'une clause restrictive qui limite les versements en liquide aux actionnaires à un montant inférieur ou équivalent au bénéfice gagné. La Société respecte ladite clause.

11. AUTRES PASSIFS À LONG TERME

	2011	2010
Autres passifs à long terme	1 419 \$	1 350 \$

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2011, la Société a enregistré la juste valeur de sa couverture de flux au titre des passifs à long terme, tandis que la portion réelle du dérivé de couverture a été comptabilisée au titre des autres pertes du résultat étendu.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Le 31 mars 2011

[en milliers de dollars]

12. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Régime de retraite**

La Société participe à un régime de retraite contributif à prestations déterminées interentreprises. Le montant des prestations de retraite est fonction de la durée de service de l'employé et de la moyenne des 60 mois consécutifs des gains admissibles les plus élevés précédant la cessation d'emploi ou le départ à la retraite. La quote-part de la Société de l'actif du régime interentreprises et son obligation au titre des prestations constituées connexes ont fait l'objet d'une évaluation actuarielle à des fins de comptabilisation le 31 mars 2011 à l'aide de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et de la meilleure estimation de la direction du rendement éventuel du régime, de la hausse des salaires et de l'âge du départ à la retraite des employés.

La plus récente évaluation actuarielle aux fins de financement a été effectuée le 31 décembre 2009 par le groupe Mercer, une société d'actuaire-conseils. Cette évaluation a fait apparaître un déficit actuariel de 56 123 \$ pour l'ensemble du régime dont la Société est l'un des employeurs participants. En vertu de la loi, la Société versera au régime sa part de cotisations d'équilibre, soit un montant moyen de 7 500 \$ par an. Ce dernier viendra s'ajouter aux cotisations de l'employeur au titre du coût des services rendus au cours de l'exercice. Ces versements se poursuivront jusqu'en 2018 ou jusqu'à ce que les prestations, conformément à la loi, soient intégralement financées, ce que déterminera une évaluation actuarielle, selon la première éventualité. Le montant supplémentaire versé au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2011 était de 6 481 \$ (3 577 en 2010).

Conformément à l'entente d'impartition conclue avec CGI [note 16], une liquidation partielle du régime de retraite a été prononcée le 18 juillet 2010, ce qui a conduit à une perte sur compression de 275 \$ (zéro en 2010) pour le régime de retraite à prestations déterminées.

Autres avantages sociaux postérieurs à l'emploi

La Société contribue également à des régimes d'avantages sociaux postérieurs à l'emploi, notamment :

1. Prime d'ancienneté versée à tous les employés actifs de la Société qui prennent leur retraite. La somme versée correspond à une semaine de salaire pour chaque année de service (jusqu'à concurrence de 25 ans) calculée en fonction de la rémunération au moment de la retraite.
2. Assurance maladie prolongée et assurance dentaire prolongée.
3. Assurance-vie et régime de retraite supplémentaire ad hoc.

La plus récente évaluation actuarielle de ces autres charges à payer au titre des avantages sociaux postérieurs à l'emploi a été effectuée le 31 mars 2009 et les résultats de celle-ci ont été interprétés le 31 mars 2011. Les rapports actuariels qui ont été produits pour l'exercice considéré sont fondés sur les prévisions relatives au niveau de la rémunération des employés au moment de leur retraite, et les coûts futurs des soins de santé sont fondés sur les meilleures estimations de la direction.

Conformément à l'entente d'impartition conclue avec CGI [note 17], une liquidation partielle du régime de retraite a été prononcée le 18 juillet 2010, ce qui a conduit à un gain de compression de 148 \$ (zéro en 2010) pour les autres avantages sociaux postérieurs à l'emploi.

Les renseignements au sujet des avantages sociaux futurs des employés de la Société, tels qu'ils sont établis le 31 mars, au total, se présentent comme suit :

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Le 31 mars 2011

[en milliers de dollars]

	Prestations de retraite déterminées – Part de la Société (capitalisées)		Autres avantages postérieurs à l'emploi (non capitalisées)	
	2011	2010	2011	2010
Variation de l'obligation au titre des prestations constituées				
Solde au début de l'exercice	75 987 \$	44 455 \$	8 164 \$	5 513 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice (part de l'employeur)	3 714	781	519	365
Cotisations des employés	2 008	2 168	-	-
Prestations versées	(5 094)	(4 810)	(480)	(134)
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées	5 294	3 960	473	447
Diminution des obligations due à la compression	(1 928)	-	(539)	-
(Gains)/pertes actuariels	19 300	29 433	237	1 973
Solde à la fin de l'exercice	<u>99 281 \$</u>	<u>75 987 \$</u>	<u>8 374 \$</u>	<u>8 164 \$</u>
Variation de la juste valeur des actifs du régime				
Solde au début de l'exercice	75 062 \$	57 301 \$	- \$	- \$
Rendement réel des actifs du régime, moins les charges réelles	8 591	13 516	-	-
Cotisations de l'employeur	10 701	6 887	480	134
Cotisations des employés	2 008	2 168	-	-
Prestations versées	(5 094)	(4 810)	(480)	(134)
Solde à la fin de l'exercice	<u>91 268 \$</u>	<u>75 062 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>
Rapprochement de l'obligation au titre des prestations constituées et du passif au titre des prestations constituées				
Obligation au titre des prestations constituées	(99 281) \$	(75 987) \$	(8 374) \$	(8 164) \$
Valeur marchande des actifs du régime	91 268	74 245	-	-
Excédent (déficit)	(8 013)	(1 742)	(8 374)	(8 164)
Obligation transitoire non amortie	11 596	12 703	268	395
Coûts non amortis au titre des services passés	-	-	(904)	(1 077)
Perte actuarielle nette non amortie (gain actuariel net non amorti)	10 745	(3,075)	1 837	2 150
Actif (passif) au titre des prestations constituées au 31 mars	<u>14 328 \$</u>	<u>7 886 \$</u>	<u>(7 173) \$</u>	<u>(6 696) \$</u>
Rapprochement des charges				
Coût des services rendus au cours de l'exercice	3 714 \$	782 \$	519 \$	365 \$
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées	5 294	3 960	473	447
Rendement anticipé des actifs du régime	(5 038)	(3 863)	-	-
Amortissement de l'obligation transitoire	832	847	104	110
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	-	(1 007)	124	20
Amortissement des gains au titre des services passés	-	-	(115)	(120)
Pertes (gains) sur compression	275	-	(148)	-
Coût d'imputation	2 580	-	-	-
	<u>7 657 \$</u>	<u>719 \$</u>	<u>957 \$</u>	<u>822 \$</u>
Hypothèses importantes				
Taux d'actualisation – détermination des charges	6,50 %	8,80 %	6,00 %	8,00 %
Taux d'actualisation – obligation au titre des prestations constituées	5,90 %	6,50 %	5,80 %	6,00 %
Taux de rendement à long terme des actifs du régime	6,50 %	6,50 %	-	-
Augmentations des gains ouvrant droit à pension	3,90 %	3,90 %	4,00 %	4,00 %
Augmentation des coûts de soins de santé	-	-	6,00 %	6,00 %
Augmentation des coûts de soins dentaires	-	-	3,50 %	3,50 %

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Le 31 mars 2011

[en milliers de dollars]

13. CAPITAL SOCIAL

Au moment de la constitution de la Société, une action ordinaire a été autorisée et émise au nom de chacune des provinces ou de leurs organismes d'État pour une contrepartie en espèces de cent dollars l'action.

14. VERSEMENTS AU GOUVERNEMENT DU CANADA

En vertu des ententes fédérales-provinciales, le gouvernement du Canada a consenti à se retirer de la vente de billets de loterie et à ne pas participer au domaine du jeu-pari. En contrepartie, l'ensemble des territoires et des provinces du Canada verse 24 000 \$ annuellement, en dollars de 1979, rajustés selon l'indice des prix à la consommation chaque année. Le montant pour l'exercice écoulé était de 66 576 \$ pour l'ensemble des territoires et des provinces.

La Société, en tant qu'organisme régional de marketing de la Société de la loterie interprovinciale, remet sa part provinciale des versements ci-dessus à la Société de la loterie interprovinciale. Le paiement est inclus dans l'état des résultats consolidés comme déduction du bénéfice, et a été imputé aux provinces membres de la Société selon leur population relative, comme suit :

	2011	2010
Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick	1 331 \$	1 344 \$
Province de Terre-Neuve-et-Labrador	895	900
Nova Scotia Gaming Corporation	1 685	1 719
Prince Edward Island Lotteries Commission	230	233
	4 141 \$	4 196 \$

15. TAXES

	2011	2010
Taxe de vente harmonisée (« TVH »)/Taxe sur les produits et services (« TPS »)	28 609 \$	25 593 \$

En remplacement de la perception de la TVH et de la TPS sur la vente de billets de loterie aux consommateurs, la Société paie les taxes selon une formule précise. En plus de la TVH et de la TPS payées par la Société, la TVH et la TPS payées sur les produits et services acquis ne peuvent être recouvrées et sont comptabilisées avec le coût auquel elles se rapportent. La TVH est payée au Nouveau-Brunswick, à Terre-Neuve-et-Labrador, et en Nouvelle-Écosse, alors que la TPS est payée à l'Île-du-Prince-Édouard.

16. ENGAGEMENTS

La Société s'engage à payer la location du matériel et des lieux qu'occupe son siège social, ainsi que les locaux occupés en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve-et-Labrador. Les paiements annuels minimaux futurs pour la location au cours des cinq prochaines années sont comme suit : 3 639 \$ en 2012; 3 303 \$ en 2013; 3 249 \$ en 2014; 3 132 \$ en 2015 et 3 059 \$ en 2016. Le total cumulatif des paiements au titre de la location jusqu'à l'échéance des contrats de la location est de 21 735 \$.

Le 18 juillet 2010, la Société a conclu une entente d'impartition de sept ans avec CGI, avec une possibilité de prolongation de trois fois un an. Cette entente couvre les services d'infrastructure, les services relatifs aux applications, les services liés aux projets et l'achat de la plupart des actifs de TI non associés au jeu.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Le 31 mars 2011

[en milliers de dollars]

16. ENGAGEMENTS [suite]

Les versements annuels minimaux futurs à CGI au cours des cinq prochaines années sont comme suit : 21 493 \$ en 2012; 18 997 \$ en 2013; 18 082 \$ en 2014; 16 184 \$ en 2015 et 15 126 \$ en 2016. Le total cumulatif des versements jusqu'à l'échéance du contrat, soit en 2018, est de 109 164 \$.

17. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT

	2011	2010
Augmentation (diminution)		
Débiteurs	(15 318) \$	11 046 \$
Charges payées d'avance et dépôts	6 352	(4 969)
Montant à recevoir des actionnaires	(4 168)	-
Stocks	(506)	(169)
	(13 640)	5 908
Augmentation (diminution)		
Créditeurs et charges à payer	10 537	(2 863)
Produits reportés	1 474	(555)
Passif relatif aux lots non réclamés	4 920	7 200
Montant à payer aux actionnaires	(2 865)	(308)
	14 066	3 474
Variation nette	426 \$	9 382 \$

18. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

	2011	2010
Fonds versés au titre d'intérêts au cours de l'exercice	2 971 \$	2 390 \$
Fonds reçus au titre d'intérêts au cours de l'exercice	158 \$	58 \$

19. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Puisque la Société appartient aux gouvernements des quatre provinces atlantiques, elle est exemptée des impôts sur les bénéfices.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Le 31 mars 2011

[en milliers de dollars]

20. RISQUES POUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers de la Société sont exposés à plusieurs risques financiers, notamment :

- a) Risque de taux d'intérêt : La Société gère le risque de taux d'intérêt concernant la dette à long terme au moyen de couvertures à taux fixe. La marge de crédit, portant intérêt à un taux variable, est exposée au risque de taux d'intérêt par les fluctuations du taux préférentiel. Des fluctuations du taux préférentiel de plus ou moins 1 % pourraient avoir une incidence sur le bénéfice net de la Société et le faire varier de 214 \$ en fonction du solde de la marge de crédit au 31 mars 2011.
- b) Risque de crédit : La Société est exposée au risque de crédit en raison de la nature de ses activités au cours desquelles les détaillants partenaires perçoivent les recettes de la Société. Ce risque est géré par la perception fréquente des recettes et le contrôle pour sortir des fonds des comptes bancaires des détaillants, et par la conservation de dépôts de garantie lorsque le risque individuel est jugé élevé. Le solde moyen pour tout compte de détaillant non réglé est d'environ 5 \$.
- c) Risque d'illiquidité : La Société conserve des facilités de crédit consenties, en bonne et due forme, pour s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour remplir ses obligations financières actuelles et futures prévisibles à un coût raisonnable. La Société peut ainsi gérer le risque d'illiquidité lié au manque de fonds afin de remplir ses obligations financières lorsqu'elles arrivent à échéance.

21. GESTION DES CAPITAUX

La Société n'a pas de bénéfices non répartis. Les bénéfices nets, après déduction des montants dus au gouvernement du Canada, sont remis à la province de Terre-Neuve-et-Labrador, à la province de l'Île-du-Prince-Édouard, à la province de la Nouvelle-Écosse et à la province du Nouveau-Brunswick.

La politique de la Société consiste à maintenir une structure lui permettant d'avoir suffisamment de liquidités pour répondre aux exigences opérationnelles et effectuer les paiements aux provinces. Les bénéfices sont avancés tous les deux mois aux provinces actionnaires.

En raison des exigences en matière de flux de trésorerie et afin de minimiser le risque lié au marché, la Société maintient un niveau élevé de liquidités et dispose d'une marge de crédit. Les actifs de la Société sont financés par des emprunts sous la forme d'emprunts bancaires à terme et d'une marge de crédit.

Le conseil d'administration est chargé de superviser la gestion, y compris les politiques liées aux questions financières et à la gestion des risques.

L'approche de la Société en ce qui concerne la gestion des capitaux est restée la même au cours de l'exercice.

22. DONNÉES COMPARATIVES

Certaines données comparatives ont été reclassées aux fins de conformité à la présentation des états financiers adoptée au cours de l'exercice écoulé.